

BULLETIN D'INFORMATIONS N°9

www.saulxures-les-bulgneville.fr



Chers concitoyens,

Les années se suivent et se ressemblent avec leur cascade de calamités!

N'oublions pas que, pour les élections Municipales de mars 2020, nous étions déjà sous Covid et confinés, que cela n'est peut-être pas totalement derrière nous, que l'invasion de l'Ukraine nous bascule vers des difficultés et des pénuries qu'aujourd'hui nous devinons à peine. Malgré les prix du carburant et des matières premières qui s'envolent, nous devons mener à leur terme nos engagements.

Ainsi, les travaux de construction de la MAM (maison d'assistante maternelle, Grande Rue) se poursuivent et sont dans la phase des finitions intérieures, pour permettre aux parents d'organiser la rentrée de leurs petits en septembre! Cette structure pourra accueillir 12 enfants.

Le pavillon (ancienne grange des Sylvestre) lui aussi sort de ses fondations et se monte. Espérons que briques, bois, ferraille et béton ne viennent à manquer !

La voie menant au lotissement Sylvestre se prépare, après consolidation du pignon de la maison mitoyenne (Clavier), sous le contrôle avisé de Mme Merle et Mr Sauer, géomètres.

Les travaux d'enfouissement Grande Rue suivent leur rythme administratif et devraient démarrer en fin d'année 2022 vous occasionnant quelques désagréments de circulation et sonores.

Le nouveau chemin forestier à l'arrière du chalet du lac, lui aussi, se termine!

Nous avons à gérer les effets des dérèglements climatiques sur notre forêt et plus largement, malheureusement, sur tous les arbres de la commune! Nous nous attendons à des pénuries d'eau, et devrons faire de notre mieux, avec toutes ces mauvaises nouvelles et ces contraintes coûteuses!

Finalement, malgré tous ces « retardateurs », nos projets avancent ou se terminent pour certains, tels que nous les avions programmés, nous permettant ainsi de vous assurer du respect des engagements pris par l'équipe municipale en 2020.

Votre dévoué Maire, Sylvain GLORIOT

Compte rendu de séance du MARDI 21 DÉCEMBRE 2021

L'an 2021 et le Mardi 21 Décembre 2021 à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE MOUGENOT sous la présidence de GLORIOT Sylvain Maire

Présents: M. GLORIOT Sylvain, Maire, Mmes: LOYAL Claire, PATARD Sandrine, Melle BRIGUÉ Coralie, MM: COLLIOT Sébastien, GAUTHIER Dimitri, GOLE Pascal, LOMON Michel, LOMON Mickael

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SENGEL Danièle à M. GLORIOT Sylvain,

M. BOIVIN Richard à M. GLORIOT Sylvain

Nombre de membres • Afférents au Conseil municipal : 11 • Présents : 9

Date de la convocation : 08/12/2021 Date d'affichage : 14/12/2021

A été nommé(e) secrétaire : Coralie BRIGUÉ

TARIFS COMMUNAUX 2022 réf : 2021070

EAU ET ASSAINISSEMENT

- Eau: 1,30 € / m3 reste inchangé

- Assainissement : 1,25 € / m3 reste inchangé

- location de compteur 18.00 euros / an : 2x9€

PÊCHE

- Carte de pêche à la journée 1 canne : 4.00 euros
- Carte de pêche à la journée 2 cannes : 8.00 euros
- Carte de pêche à la journée 3 cannes : 10.00 euros
- Carte de pêche à l'année habitants de SAULXURES : 30,00 euros
- Carte de pêche à l'année extérieurs à SAULXURES : 60,00 euros
- Carte une canne une journée exceptionnelle : 20 euros.

CIMETIERE

- Concession au cimetière trentenaire : 100,00 euros
- Chaque case de Columbarium pourra recevoir 1 à 2 urnes cinéraires aux dimensions suivantes : de 20cm de diamètre et de 25cm de hauteur maximum

La case (2 urnes) 400€ pour 15 ans La case (2 urnes) 600€ pour 30 ans

Jardin du souvenir : une participation symbolique lors de la dispersion des cendres : 20 €

FORÊT

2

PART AFFOUAGE : 50 € TAXE A L'ARE - 5 € TTC /are

LOCATION SALLE DES FÊTES

- habitants de Saulxures 200 € le week end (du vendredi au lundi)
- extérieurs de Saulxures 300 € le week end (du vendredi au lundi)
- un acompte de 100 € sera demandé à la réservation qui sera encaissé et déduit du solde de la location.
- un chèque de caution de 100 € sera réclamé à l'état des lieux d'entrée pour le nettoyage complet de la salle.

LOCATION SALLE MOUGENOT

60 € le week- end (du vendredi au lundi) sans vaisselle (capacité 40 personnes)

- un acompte de 30 € sera demandé à la réservation qui sera encaissé et déduit du solde de la location.
- un chèque de caution de 150 € sera réclamé à l'état des lieux d'entrée

A l'unanimité (pour : 11/ contre : 0 /abstentions : 0)

ADHESIONS DE COLLECTIVITES COMPETENCE REHABILITATION ET ENTRETIEN AU SDANC réf : 2021071

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte départemental d'assainissement non-collectif, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur les demandes d'adhésion de :

- de 3 collectivités à la compétence à la carte n° 1 "Réhabilitation"
- de 3 collectivités à la compétence à la carte n° 2 "Entretien"

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce, pour l'adhésion des collectivités citées.

A l'unanimité (pour : 11/ contre : 0/ abstentions : 0)

ACHAT TRACTEUR NEUF KUBOTA réf: 2021072

Devant des problèmes récurrents sur le tracteur de la commune qui ont engendrés d'importants coûts et après présentation du devis de la société PETITJEAN de LAMARCHE pour l'achat d'un tracteur déduisant la reprise de l'ancien tracteur pour un montant de 48 430 € H.T., le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer la commande.

Les crédits seront prévus au Budget Primitif 2022 A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions 0)

TRAVAUX D'ABATTAGE réf: 2021073

Des frênes et aulnes étant morts et mettant en danger la voirie communale "chemin Saint Martin", le long de la rivière, Monsieur le Maire a présenté le devis de l'entreprise PARMENTIER Frères d'EPINAL pour un montant H.T. de 16 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire effectuer les travaux

A l'unanimité (pour : 11/ contre 0/ abstentions : 0)

Séance levée à : 19 :30 En mairie, le 22/12/2021 Le Maire Sylvain GLORIOT

Compte Rendu de Séance du MARDI 8 FÉVRIER 2022

L'an 2022 et le Mardi 8 Février 2022 à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE MOUGENOT sous la présidence de GLORIOT Sylvain Maire

Présents: M. GLORIOT Sylvain, Maire, Mme PATARD Sandrine, MM: BOIVIN Richard, COLLIOT Sébastien, GAUTHIER Dimitri, GOLE Pascal, LOMON Michel, LOMON Mickael

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : LOYAL Claire à M. GLORIOT Sylvain, SENGEL

Danièle à M. GLORIOT Sylvain Absent(s) : Melle BRIGUÉ Coralie

Nombre de membres • Afférents au Conseil municipal : 11 • présents : 8

Date de la convocation : 02/02/2022 Date d'affichage : 11/02/2022

EXTENSION DES RESEAUX POUR ALIMENTATION LOTISSEMENT SYLVESTRE réf 20220001

Monsieur le Maire présente le projet de génie civil du réseau téléphonique suite aux travaux Extension des réseaux pour alimentation Lotissement Sylvestre.

Monsieur le Maire précise que, dans le cadre d'un projet de génie civil du réseau téléphonique, Orange réalise le câblage et le syndicat Départemental d'Électricité des Vosges réalise le génie civil. Par application de la décision du Comité du syndicat Départemental d'Électricité des Vosges du 19 juin 2018, le Syndicat finance la sur largeur de fouille (ouverture de la fouille, matériaux) et la commune finance la fourniture et la pose de la totalité du matériel.

Monsieur le Maire précise que le montant de ce projet s'enlève 5 613.40 € H.T. et que la participation de la commune, selon la répartition citée ci-dessus s'enlève à 3 549 € Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le projet tel qu'il est présenté
- AUTORISE la réalisation des travaux par le Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges, maître d'ouvrage
- S'ENGAGE à verser au Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges le montant de sa participation, dès que la demande lui en sera faite.

A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0/ abstentions : 0)

CONVENTION CADRE DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL CONTRACTUEL PAR LE SERVICE DE MISSIONS TEMPORAIRES DU CENTRE DE GESTION DEPARTEMENTAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIAL DES VOSGES réf :20220002

CONSIDERANT que l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

CONSIDERANT que ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 alinéa 7 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et par convention.

CONSIDERANT en outre la loi n° 2009-972 du 3 aout 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

CONSIDERANT que pour assurer la continuité du service, Monsieur le Maire propose d'adhérer au service de missions temporaires mis en œuvre par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges.

Monsieur le Maire présenté la convention type par laquelle des démarches de mise à disposition des personnels contractuels à titre onéreux dans le cadre de missions temporaires pourront être adressées au CDG 88.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention cadre susvisée telle que présentée par Monsieur le Maire.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges, ainsi que les documents y afférents ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 88, en fonction des nécessités de services ;
- DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 88, seront autorisées après avoir été prévues au Budget

A l'unanimité (pour : 10/ contre : 0 /abstentions : 0)

ADHESIONS DE COLLECTIVITES COMPETENCE REHABILITATION ET ENTRETIEN AU SDANC réf : 20220003

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte départemental d'assainissement non-collectif, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

- les demandes d'adhésion de :
- de 1 collectivité à la compétence à la carte n° 1 "Réhabilitation" de 1 collectivité à la compétence à la carte n° 2 "Entretien"

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce, pour l'adhésion des collectivités citées.

A l'unanimité (pour : 10/ contre : 0 /abstentions : 0)

Séance levée à : 19 :00 En mairie, le 08/02/2022 Le Maire, Sylvain GLORIOT

Compte rendu de Séance du Mardi 15 Mars 2022

L'an 2022 et le Mardi 15 Mars 2022 à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE MOUGENOT sous la présidence de GLORIOT Sylvain, Maire

Présents: M. GLORIOT Sylvain, Maire, Mmes: LOYAL Claire, PATARD Sandrine, Melle BRIGUÉ Coralie, MM: BOIVIN Richard, GAUTHIER Dimitri, GOLE Pascal, LOMON Michel

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SENGEL Danièle à M. GLORIOT Sylvain, MM : COLLIOT Sébastien à Mme PATARD Sandrine, LOMON Mickaël à M. LOMON Michel

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 11 Présents : 8

Date de la convocation : 08/03/2022 A été nommé(e) secrétaire : Coralie Brigué

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS réf: 20220010

Après présentation des demandes de subvention, le Conseil Municipal décide d'octroyer les subventions suivantes :

200 € à l'ADAVIE 200 € à l'ADMR 200 € Souvenir Français 200 € ADAPEI 200 € à l'ONBF 2 000 € au RCSB

Ces crédits seront budgétisés à l'article 6574 du budget communal 2022

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ALIGNEMENTS D'ARBRES EN BORDURE DE RD réf : 20220011

Suite à la demande du Conseil Départemental des Vosges, pour l'entretien et l'élagage des arbres d'alignement sur le domaine public dans l'agglomération de Saulxures-lès-Bulgnéville, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec le Département.

A l'unanimité (pour : 11 /contre : 0 /abstentions : 0)

LOCATION DU CHALET DU LAC réf: 20220012

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le loyer mensuel à 280 € du 15 avril au 30 septembre 2022. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention avec Madame BELIN-MATHIEU Delphine

Le recouvrement sera effectué par la Trésorerie de VITTEL.

A l'unanimité (pour : 11/ contre : 0 /abstentions : 0)

DELEGUEE A LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES réf: 20220013

Après proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal nomme Madame Sandrine PATARD comme conseiller délégué à la commission de contrôle des listes électorales.

A l'unanimité (pour : 11/ contre : 0/ abstentions : 0)

REMBOURSEMENT ELECTRICITE LOGEMENT DU CCAS réf: 20220014

La commune ayant continué à régler l'électricité de la maison du CCAS au 34 rue Sainte Barbe louée depuis le 10 décembre 2021 à Monsieur THIEBAUT Bryan et Mne BRASSEUR Marine, le Conseil Municipal décide de recouvrer la somme de 917.86 € correspondant à l'abonnement ainsi qu'à l'électricité consommée du 10 décembre au 15 février 2022.

Le paiement sera à effectuer à la Trésorerie de Vittel.

A l'unanimité (pour : 11/ contre : 0 /abstentions : 0

Séance levée à : 20.00 En mairie, le 21/03/2022 Le Maire Sylvain GLORIOT

DIVERSES INFORMATIONS

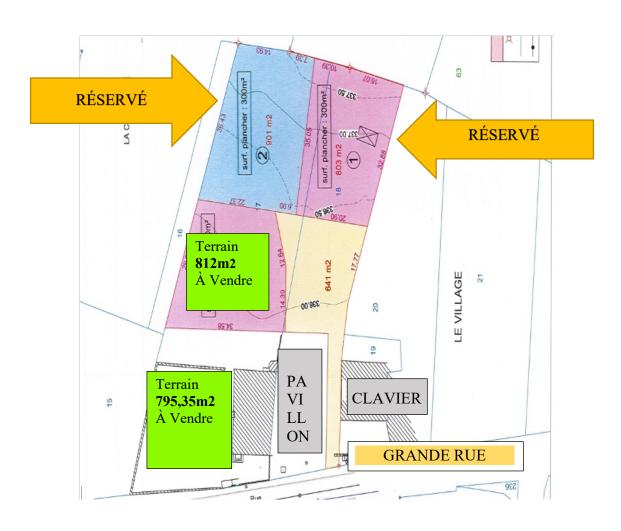
A VENDRE LOT A BÂTIR HORS LOTISSEMENT

Le terrain clos de 3 murs (ancien jardin) d'une surface de 795,35m², situé directement Grande Rue, est disponible à la vente.

A VENDRE LOT A BÂTIR N°3 DANS LOTISSEMENT

Parcelle de 812m2

18€ TTC LE M2 HORS FRAIS DE NOTAIRE



TRAVAUX LOTISSEMENT ET PAVILLON SYLVESTRE

Le Mur mitoyen (Maison Mr Clavier), à la voie menant à la place à retourner du lotissement, est à présent consolidé. Mme MERLE, Géomètre et Mr SAUER Luc peuvent travailler en toute sécurité sur les aménagements du lotissement.







PAVILLON

C'est parti ! Les fondations (1.10m de profondeur) sont terminées. La construction de cette maison devrait être achevée fin septembre, si rien ne vient contrarier nos projets....



MAISON D'ASSISTANCE MATERNELLE: MAM



Les menuiseries sont posées et les plâtriers œuvrent !

Mesdames Justine LOMON, Pauline PRUNNOT et Lauriane EMEROT

se préparent pour la rentrée de septembre à l'accueil de 12 petits minois qui animeront de leurs rires le quartier !

TARIFS COMMUNAUX 2022

EAU ET ASSAINISSEMENT

- Eau: 1,30 € / m3 reste inchangé

- Assainissement : 1,25 € / m3 reste inchangé - location de compteur 18.00 euros / an : 2x9€

FORÊT PART AFFOUAGE : 50 € TAXE A L'ARE - 5 € TTC /are

PÊCHE

Carte de pêche à la journée 1 canne : 4.00 euros Carte de pêche à la journée 2 cannes : 8.00 euros Carte de pêche à la journée 3 cannes : 10.00 euros

Carte de pêche à l'année - habitants de SAULXURES : 30,00 euros Carte de pêche à l'année - extérieurs à SAULXURES : 60,00 euros

Carte une canne une journée exceptionnelle : 20 euros.

CIMETIERE

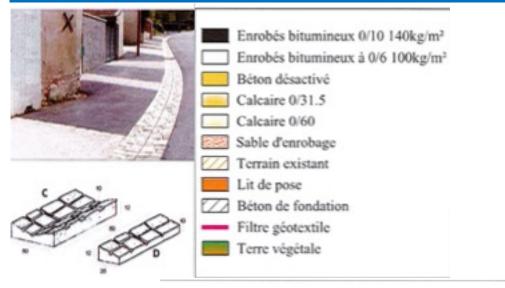
Concession au cimetière trentenaire : 100,00 euros

Chaque case de Columbarium pourra recevoir 1 à 2 urnes cinéraires aux dimensions de : 20cm de diamètre et de 25cm de hauteur maximum

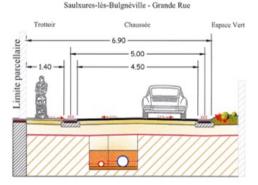
La case (2 urnes) 400€ pour 15 ans La case (2 urnes) 600€ pour 30 ans

Jardin du souvenir : une participation symbolique lors de la dispersion des cendres : 20 €

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX 3ème trimestre 2022



PROFIL EN TRAVERS BB





AUTRES SUJETS : FORET, PÊCHE...

Les sècheresses et les canicules à répétition depuis 2017 ont eu raison des hêtres de grand âge (150 à 200 ans) de nos forêts.

La Commune poursuit sa campagne de reboisement dans les parcelles 16 et 25.

WEEK-END LACHER DE TRUITES DU 2 AU 6 AVRIL AU LAC DU CONGE 600 KILOS DE TRUITES

63

20€ LES 2 OU 3 AVRIL 30€ LE WEEK END 2 ET 3 AVRIL 10€ LA JURNÉE DU 4 AU 6 AVRIL

RESTAURATION AU CHALET: 07 71 15 82 48



Madame Ludivine Paillette, Présidente de l'Association, annonce que suite à la consultation des membres de l'association la FOIRE AUX PUCES ET A LA BROCANTE

n'aura pas lieu cette année car les contraintes imposées par les différentes instances Gouvernementales, tels que PLAN VIGIPIRATE (très exigeant) et encore plan ANTI COVID ainsi qu'ÉLÉCTIONS LÉGISLATIVES dénaturent l'ADN de cette manifestation si chères à nos cœurs!

C'est donc à regret et la mort dans l'âme que le millésime 2022 ne verra pas le jour! Pour autant, d'autres activités sont à l'étude et leur calendrier sera annoncé très prochainement. Nous espérons retrouver notre belle, grande et populaire FOIRE AUX PUCES ET A LA BROCANTE telle que nous l'aimons en 2023!

CARNET DE VIE

C'est avec une profonde tristesse que nous saluons la mémoire de Madame Nelly Perrin décédée le 26 février 2022 à Neufchâteau. Nous adressons à ses enfants, ses parents, son frère et toute sa famille nos condoléances les plus sincères.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants : GOTTSCHECK Gabin et BARJONNET Marion au 12 Les Chènevières ANTOINE David et ses 2 enfants 9 rue Chanterelle Mme et Mr LAZZARI Philippe rue du Faubourg



« Et que dans la grande famille, La famille de la Liberté, Avec des mots doux et bienveillants L'on évoque mon nom »

Chevtchenko (1814–1861) est considéré comme le fondateur de la littérature ukrainienne moderne et celui qui a donné une voix à la conscience du pays. Il était poète, peintre et symbole de libération. Mais il est arrêté pour blasphème et envoyé à Saint-Pétersbourg, où il mourra à l'âge de 47 ans.

« L'histoire de ma vie fait partie de l'histoire de ma patrie »

ELECTION PRÉSIDENTIELLE



